

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Séance du 20 mai 2026
Délibération n° 42-20052026

OBJET : Agent d'accueil et France Services et Administration Générale

Monsieur LANGOUET, Président, explique au Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de changer l'intitulé de deux postes « d'Assistant-e Administratif-tive » en « Agent d'Accueil et France Services », afin de répondre à la réalité des missions réalisées par l'agent occupant ce poste et à l'obligation en matière d'ouverture de 24 heures hebdomadaires pour les France Services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 24 mars 2026,

Monsieur LANGOUET expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer deux postes d'« Assistant-e Administratif-tive »
- À compter du 1^{er} juillet 2026
- À temps non complet (17.50/35^{ème})
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

- De créer deux postes d'« Agent d'accueil et France services »
- À compter du 1^{er} juillet 2026
- À temps non complet (17.50/35^{ème})
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDER** la suppression de deux postes d'« Assistant-e Administratif-tive », à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2026.
- ⇒ **VALIDER** la création de deux postes d'« Agent d'accueil et France Services », à temps non complet (17.50/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2026.
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de suffrages exprimés : 28

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 20 mai 2026
Pour le Président
Christophe LANGOUET
Président
CIAS
PAYS de CRAON



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 20 mai à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Présidence de M LANGOUET Christophe,

PRESENTS : BEDOUET Bernard, BREHIN Colette, BROSSARD Christine, DAMOUR Anne-Marie, DEMENAIIS Marie-Hélène, EVAIN Christelle, FERRAND Héliéna, GARBE Pascale, GARNIER Jean, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GOHIER Hélène, GOHIER Odile, GUIARD Philippe, JOUFFLINEAU Chantal, KULIK Marie-Gabrielle, LANGOUET Christophe, LUZU Ludovic, MANCEAU Laurence, RESTIF Vincent, ROGER-COUSIN Priscilla, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé COUËFFÉ Dominique, GADBIN Geneviève, LE GUENNEC Aurélie, MARTIN-FERRÉ Nadine, VANDEWINKEL Laurence

EXCUSÉS :

- GARNIER Jean
- Mme MAHIER Aurélie donne pouvoir à M GUIARD Philippe.